

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 645 15 juillet 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
Marcel Burri
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
J. Cornuz
Jean-Daniel Delley

645

Medias transparents

En Suisse allemande, pareil événement aurait suscité des prises de position, des analyses fouillées, des interviews, des recherches ponctuées de publication d'organigrammes comparés; en Suisse romande, il suscite un intérêt poli, pour l'essentiel de la presse la reprise du communiqué sybillin publié par les protagonistes (seuls le «Journal de Genève» et «La Liberté» vont plus loin). Et pourtant il s'agit d'un mouvement financier d'envergure, ponctuant une nouvelle répartition des forces au sein du plus puissant groupe de presse et d'édition en Suisse romande, Lousonna SA, bien connu de nos lecteurs, maître absolu (à travers Financière de Presse) de la distribution des imprimés dans les kiosques romands, coiffant trois des plus gros tirages de Suisse, «24 Heures», «TLM» et «La Suisse», jouissant, avec ces deux derniers titres, du monopole de la presse romande du dimanche, et on en passe.

Le message distillé par les principaux acteurs res-

L'effacement des Payot

Histoires de familles. Lousonna SA, à travers quelques personnages clefs.

1925: création de la société financière Lousonna par Samuel Payot (Librairie Payot, président du conseil d'administration de la société de la Feuille d'Avis de Lausanne et des Imprimeries Réunies, administrateur de Publicitas), Jaques Lamunière et Charles Patru (tous deux de Publicitas); cette date, curieusement, disparaît dans le communiqué officiel publié à l'occasion des derniers rebondissements.

pire l'optimisme: finie l'époque des grands trusts; à chacun sa zone de croissance: la famille Lamunière, à partir des Imprimeries Réunies-«24 Heures» à Lausanne, jusqu'ici rampe de lancement pour toutes sortes d'initiatives dans l'imprimé (livres, co-éditions avec la Suisse allemande, publications spécialisées); J.-C. B. Nicole, à partir de Sonor SA-«La Suisse» à Genève, et en point de mire une diversification tous azimuts dans les médias électroniques; la famille Payot enfin, à partir des librairies du même nom, dans l'édition et la diffusion de livres, avec à la clef la concurrence sauvage avec les «grandes surfaces».

Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des mondes «déconcentrés»! Appel du pied à la bénédiction de la commission des cartels qui, dans son impuissance chronique, gardait tout de même un œil sur cet empire; signe en direction des «experts», détenteurs du pouvoir extravagant de répartir les «feux verts» au chapitre des essais de radios et TV locales: voyez comme nous sommes

SUITE ET FIN AU VERSO

1937: achat de LESA (Librairie-Edition SA) et création de la SA Le Kiosque à Berne; diversification dans le secteur de la diffusion d'imprimés.

1952: décès de Jaques Lamunière.

1953: décès de Samuel Payot; son fils, Marc Payot, reprend la présidence de Lousonna; partage des tâches «pacifique» entre les familles: «grosso modo», aux Lamunière, les affaires de presse; et aux Payot, les librairies et l'édition.

1980: décès de Marc Payot.

1982: simplification de l'organigramme de Lousonna et retrait de la famille Payot, dont la participation est acquise par Jean-Claude Bernard Nicole, le patron de Sonor SA, éditeur de «La Suisse».

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Medias transparents

raisonnables, voyez comme nous sommes revenus à taille humaine...

En fait, ce message officiel cache mal en tout cas de profondes divergences de vue entre les familles Payot et Lamunière sur la manière d'administrer les affaires communes. Il dissimule tant bien que mal l'effacement progressif de la famille Payot, pourtant à l'origine de cette formidable concentra-

tion de pouvoirs qui, pendant plus d'une décennie, a pesé sur la formation de l'opinion en Suisse romande. Il masque avec pudeur l'avènement de J.-C. B. Nicole et peut-être, en corollaire, une certaine crainte de ses anciens partenaires à s'engager à fond dans les nouveaux médias (recours probable aux banques pour avancer les capitaux indispensables, recours traditionnellement réduit au minimum dans la gestion de la branche lausannoise de l'ancienne Lousonna).

Et le lecteur, dira-t-on, dans ces grandes manœuvres financières? Et d'abord, qu'avait-il gagné à l'affirmation de Lousonna SA? C'est ce que nous verrons ces prochaines semaines.

POUVOIR

L'homme qui monte

Jean-Claude Bernard Nicole, un des hommes qui montent au firmament de la communication helvétique. Le principal bénéficiaire, en tout cas, de la dernière redistribution des cartes au sein de Lousonna SA.

Les participations financières, les sièges dans les conseils d'administration ne disent pas toute l'influence réelle, bien entendu; ce sont pourtant des points de repère non négligeables, des indications qui permettent de situer les zones de pouvoir. La biographie du patron de «La Suisse» est connue; à force d'être répétée à chaque lancement d'une opération d'une certaine envergure, tout dernièrement Radio Mont-Blanc, Tel-Sat ou le trimestriel «Le Temps stratégique». Complétons-la par quelques petites lectures! Admettons, par exemple, que les répertoires des administrateurs de sociétés sont complets: on verra que J.-C. B. N., en dix ans, a pris du poids (si on ose dire cela d'un fervent de la pratique du vélo).

En 1972, l'annuaire Mosse indique la présence de J.-C. B. N. dans dix conseils d'administration (sept à Genève, un à Fribourg, un à Cheseaux-sur-Lausanne et un à Montreux); des sociétés au capital actions compris entre 50 000 francs et 2,5 millions; rayon d'activité: propriété industrielle, édition, transports.

En 1982, l'annuaire Orell Füssli contient une liste de 31 entreprises bénéficiant de la collaboration de J.-C. B. N. comme administrateur, président ou délégué du conseil d'administration; il assume cette dernière fonction à Cavi-Communication audiovisuelle SA, Fribourg, à Informations, Publicité et Relations publiques — IPRP Holding SA, Fribourg, à Interville SA, Cheseaux-sur-Lausanne, à Naville SA, Genève, à Prominform SA, holding pour la promotion de l'information, Fribourg, à Sonor SA, Genève; il est président du conseil d'administration de ACD Electronic SA, Paudex, de Financière de Presse SA, Fribourg, de la SI Amat-Lac, Genève, de Tel-Sat AG, Bâle et de TVI, Télévision industrielle SA, Genève. Tous les secteurs importants de la communication sont aujourd'hui «couverts».

POINT DE VUE

Essence: pour une baisse de la surtaxe!

Il faut revenir à la situation de départ. Pour chaque litre d'essence pompé à la colonne, l'automobiliste paie une taxe de 22,9 centimes et une surtaxe de 30 centimes. Pour 1981, au total, une jolie somme qui dépasse les deux milliards de francs. Soixante pour-cent de la taxe sont affectés aux frais du réseau routier, le reste tombe dans la caisse fédérale; la surtaxe, elle, est destinée en totalité à la construction des routes nationales.

Cette situation de départ se complique par l'irruption de deux événements nouveaux: le déséquilibre des finances fédérales d'une part, le rendement trop élevé de la surtaxe par rapport au coût des autoroutes.

Parallèlement les fronts se modifient. Il y a eu d'années encore les associations d'automobilistes exigeaient des taxes les moins élevées possibles: la somme nécessaire au réseau routier, pas un centime de plus. A l'inverse, les organisations de protection de la nature préféraient des taxes élevées pour dissuader l'automobiliste de rouler. Les deux camps se trompaient: le besoin d'avaloir des kilomètres n'a pas été influencé par quelques centimes en plus ou en moins.

Faut-il dès lors abaisser la surtaxe dont le montant n'est plus justifié par le motif initial? Très vite l'accord se fait pour le maintien de cette source de recette: la Confédération pense à son budget; le lobby automobile y voit la possibilité d'un nouvel essor d'un réseau routier déjà considérablement développé — à l'appui de sa conception, l'initiative populaire du TCS; les écologistes enfin revendiquent une affectation nouvelle en faveur des transports publics et de la protection de l'environnement.

Lors de la session d'été, le Conseil national a tranché: taxe et surtaxe sont maintenues. La Confédération pourra disposer librement de la moitié de la taxe; gain net: 100 millions. La part de la surtaxe

qui n'est plus nécessaire aux autoroutes ira aux cantons et aux communes pour leurs propres besoins routiers. Au total 1,6 milliard pour les constructions routières. Les écologistes enfin touchent un sucre de 70 millions pour la lutte contre le bruit, la protection de l'environnement et une aide indirecte aux transports publics.

Ce compromis n'en est pas un. En fait c'est le triomphe du lobby automobile. Le réseau autoroutier continuera de se développer selon le programme prévu et surtout les cantons et les communes disposeront de moyens substantiels et automatiques pour amplifier le quadrillage du goudron sur tout le territoire. Ni la caisse fédérale ni une politique des transports plus équilibrée n'y trouvent leur compte. Le temps est venu de la génération spontanée des chantiers — élargissement, percement, améliorations de tous genres — dont on sait qu'elle répond plus aux intérêts bien particuliers du génie civil qu'à des besoins véritables. Ainsi va se matérialiser une politique qui hypothéquera l'avenir des transports en Suisse pour plusieurs décennies.

Dans ces conditions la seule réponse possible consiste à tarir la source de cette politique, à refuser le maintien de la surtaxe sur les carburants. Le gain qu'on peut en attendre devrait compenser largement le léger manque à gagner de la Confédération.

J.-D. D.

COURRIER

Le prix d'un conseiller d'Etat

Est-ce un «gag», ou suis-je gâteux au point de ne plus comprendre ce que je lis?

DP 644 (1^{er} juillet 1982), page 8: «Un homme d'Etat n'a pas de prix».

«Revenus assurés aux conseillers d'Etat pour l'exercice de leurs fonctions»:

BE	172 368	
GE	144 294	etc.

S'agit-il bien du salaire annuel de ces conseillers? Est-ce le prix d'un seul, ou à la douzaine? S'il s'agit bien du prix à la pièce, QUI a décidé ces prix? Quelle différence essentielle y a-t-il entre cette élite et les moutons de payants? Quels sont le contenu, la compétence, la responsabilité, la valeur particulière de ces personnes?

La répartition des bénéfiques de l'industrie et du commerce sont une chose. L'industrie des fonds publics (fonds du public) en est une autre.

Si sont choquants (me semble-t-il) les traitements et avantages des conseillers et des juges fédéraux, ceux que vous prêtez aux conseillers d'Etat sont stupéfiants. Nous pensions l'ONU et autres essais d'«experts» exemplaires en matière d'escroquerie mondiale; ne seraient-ce, salaires parlant, que des minables?

Comment revenir à une notion humaine normale des traitements dus à chacun de nous? Quelle différence entre un conseiller d'Etat et un contremaître? Un bon conseiller, un bon contremaître.

Il faut à chacune et à chacun ce qu'il faut pour vivre normalement, c'est tout.

GLANURES HELVÉTIQUES

République Dominicaine, Haïti, Costa Rica, «Pour tous renseignements concernant: investissement, obtention de la citoyenneté ou d'un permis de résidence, divorce rapide», n'hésitez pas à lire l'annonce parue à la page 49 de «L'Impact» de juillet 1982, le mensuel qui «a besoin de votre appui pour continuer sa lutte pour la démocratie, pour la libre entreprise génératrice de progrès social et pour une société tournée vers l'avenir mais respectueuse de son passé» et qui passe les messages de Libertas Suisse.

* * *

«Die Region» a présenté (N° 26) trois députés de Suisse centrale n'appartenant pas à une organisation structurée traditionnellement. Il s'agit de Jürg Krummenacher, élu du Forum critique d'Ibach (KFI), dans le canton de Schwyz, d'Armand

Dans l'espoir que vous nous rassurerez — dans le cas où nous aurions mal lu ou mal compris, je vous remercie et vous assure de mes sentiments respectueusement cordiaux.

Edmond Kaiser.

(Réd.) Edmond Kaiser ne se trompe pas, bien entendu. Les chiffres que nous publions sont bien les salaires annuels des conseillers d'Etat considérés.

Difficile de répondre à toutes les questions de notre correspondant! Il reste que l'indignation est salutaire si elle mène à une clarification des termes du débat. Ici, quels sont les points de comparaison, pourquoi s'attaquer aux conseillers d'Etat en particulier? Ce qui est en cause, c'est plus généralement, si nous comprenons bien Kaiser, l'échelle des salaires dans son ensemble. Alors là, oui, discutons et proposons. Sans perdre de vue pourtant que, sous peine d'être déserté par les responsables de valeur, le secteur public doit rester compétitif, si peu que ce soit (voir le salaire du moindre des «managers», comme il est convenu de les appeler) avec le «privé».

Claude, représentant de «Nidwald démocratique», et de Bruno Santschi, d'un «Groupe d'électeurs de Sachseln».

* * *

Notre ami J. Cornuz, dans le dernier DP (644), s'est permis, au fil de son carnet, une petite plaisanterie. Il a accroché à un texte sur la Turquie une citation de Michel Dentan sur la désertification des montagnes (*Devant les cimes blanches*). Sauf erreur, ce Michel-là doit être un romancier populiste d'il y a quelques décennies. Michel Dentan, celui que nos lecteurs connaissent certainement mieux, n'a pas apprécié ce jeu sur l'homonymie, nom et prénom; et il aimerait que, rédactionnellement, on précise que lui, l'auteur d'études sur Kafka, Ramuz, et d'autres encore, n'a rien à voir, ni quant au style, ni quant aux préoccupations, avec l'auteur de *Devant les cimes blanches*. Voilà qui est fait. On n'est jamais trop précis.

GENÈVE

Logement: priorité aux usagers

Le logement est hors de prix. Même le logement «social» n'échappe pas à la spirale des coûts. A Genève, l'appartement subventionné culmine à 4200 francs la pièce, loyer annuel.

Dans un premier article (DP 638, puis 640, 643 et 644), nous avons tenté de cerner la cause principale de cette situation: un marché dont les structures sont archaïques, où règne l'improvisation, le coup par coup; un appareil de production utilisé de manière irrationnelle et dont il faut bien finalement payer le coût. Une solution possible: une vaste concertation entre l'Etat, les promoteurs et les entreprises de construction pour essayer d'instaurer une planification minimale sur une période suffisamment longue. D'où une rationalisation tout à fait réalisable de la construction qui devrait se traduire par des économies.

MATIÈRES PREMIÈRES

Étain: à malin, malais et demi

Un bien gentil métal décidément. Une technologie maîtrisée de longue date, carrément depuis l'âge du bronze. Une production excédant régulièrement les besoins depuis des années. Une matière première minérale facile à stocker. Une bonne facilité de substitution (notamment par l'aluminium, l'acier et les matières plastiques) dans ses principales utilisations (fer blanc, soudure, alliages, galvanisation). Un marché plutôt calme, régleménté depuis 1956 par une succession d'accords internationaux liant les principaux pays producteurs et consommateurs. Et un quatuor de pays producteurs fournissant les deux tiers de l'étain mondial, emmenés

Une cause secondaire mérite aussi attention. Le logement est un produit standardisé, livré clef en mains à son utilisateur final. Si ce dernier n'a aucun pouvoir sur la configuration et l'aménagement de son logement, il n'a pas plus de poids sur le coût de ce qui lui est offert. En fait, le logement-type reflète davantage l'image que se font les concepteurs de la famille moyenne que les besoins concrets des locataires: living de prestige, cuisine équipée, sanitaire design, c'est le côté vitrine; et les chambres boîtions, c'est le côté cour.

Cette manière de loger les gens est non seulement de plus en plus contestée, elle coûte cher, aussi. Rien d'étonnant quand on sait que dans le secteur de la construction, le gain réalisé par les professionnels est proportionnel au coût de la construction! Un système absurde qui encourage tous les gaspillages, tous les équipements superflus: le règne du toc.

Abaisser le coût du logement, c'est revenir à plus de simplicité, à un produit minimal. Libre à l'usager de le compléter ensuite à sa guise, en fonction

par une nation sage, la Malaisie, consciente de la nécessité de ne pas tuer un produit de base dont le marché devrait rester tranquille et continuer de procurer des ressources régulières aux principaux producteurs (soit, outre la Malaisie, la Thaïlande, l'Indonésie et la Bolivie).

Bref, et malgré la forte concentration de l'offre qui pourrait inciter les producteurs à former un cartel du genre Opep, l'étain a tout pour échapper aux manœuvres spéculatives, courantes sur les marchés mondiaux. Pour preuve: certains ouvrages de référence sur les opérations à terme ne mentionnent même pas l'étain — mais s'attardent sur les marchandises hautement spéculatives telles le sucre, le café, le soja, le cuivre ou l'argent-métal.

Les choses paraissaient si sûres que même la Suisse pouvait envisager de se lancer: le 20 janvier der-

de ses goûts, de ses besoins et de ses moyens. Dans ce domaine, le perfectionnisme helvétique a aussi atteint ses limites.

L'idée peut paraître absurde, surtout à des professionnels qui voient mettre en cause leurs prérogatives. Mais n'est-ce pas plus absurde d'admettre sans sourciller l'idée qu'un petit nombre de «spécialistes» peuvent concevoir pour d'autres des logements qu'ils n'habiteront pas?

Quelques exemples existent en Suisse de cette collaboration entre professionnels et usagers. Ainsi, à Windisch, dans le canton d'Argovie, le bureau d'architectes Métron a conçu des logements de 4 pièces et demi + cuisine avec jardin privé et espace collectif pour un loyer de Fr. 850.— par mois. Les promoteurs ont fait le choix de la simplicité et de l'accessibilité aux revenus les plus faibles. Des solutions économiques sont donc possibles, au moins lorsque les collectivités publiques subventionnent l'opération. Encore faut-il prendre la peine de s'intéresser aux usagers.

nier, le Conseil fédéral publiait un «Message» plutôt bref mais bien documenté par lequel il demandait aux Chambres de voter l'adhésion de la Suisse au Sixième Accord international de l'étain, conclu fin juin 1981 et destiné à fonctionner provisoirement dès le 1^{er} juillet 1982. Lors de la session de juin, le Conseil national votait l'adhésion à l'unanimité, sans discussion et sur simple rapport écrit, en attendant que le Conseil des Etats en fasse autant en septembre.

LA GRANDE SECOUSSE

Cette formalité pourrait bien n'en être plus une. En effet, le marché du «gentil métal» vient de subir des à-coups plutôt violents, qui laissent présager un avenir pour le moins incertain. Dernière secousse en date: les trois pays du Sud-est asiati-

que, qui sont les principaux producteurs d'étain du monde, viennent de former une «association» pour défendre leurs intérêts; ils ont beau se défendre d'avoir ainsi créé un cartel, leurs partenaires à l'Accord international pensent avoir désormais à faire au «Tinpep».

A l'origine du revirement de la Malaisie, apparemment si modérée jusqu'à ce jour, il y a bien sûr l'évolution des cours du marché de l'étain, qui se tient à Londres, où on enregistre depuis plusieurs semaines les prix les plus bas jamais atteints ces cinq dernières années.

Ce record à la baisse est non seulement l'effet d'un marché saturé, encore encombré par la vente de minerai et de produits tirés des stocks stratégiques américains; il résulte aussi d'une fantastique opération de spéculation, la plus importante sans doute de l'histoire du marché de l'étain. Elle a cumulé le 22 février dernier: ce jour-là, un groupe de «mystérieux» acheteurs opérant sur le marché de Londres où ils avaient raflé des contrats d'achat à terme pour une quantité correspondant à un tiers de la production annuelle mondiale, devait honorer ses engagements en prenant livraison de la marchandise (non disponible dans les quantités voulues) ou en revendant, sans égard pour l'évolution des cours. Ces derniers, tirés vers le haut par les promesses d'achat passées les mois précédents, entament alors une chute qui ne semble toujours pas terminée à l'heure actuelle, malgré une nette reprise au début de ce mois; de 8605 livres au 22 février, la tonne d'étain est descendue à 7035 livres le 1^{er} mars, à 5800 livres le 15 juin, pour tourner désormais autour des 6500 livres.

LES COURTIERIS DE LONDRES

Mais qui avait donc intérêt à cette opération, dont l'ampleur pouvait mettre en cause le sort du Sixième Accord international, en incitant d'autres pays consommateurs que les Etats-Unis à ne pas le signer?

On accuse beaucoup la Malaisie, plus précisément

la Maminco, compagnie minière à participation gouvernementale majoritaire (55%). Cette société au capital de 200 millions de dollars malaisiens (90 millions de dollars américains), fondée en juin 1981, a mandaté divers courtiers opérant à Londres, dont la maison Marc Rich, réputée avoir son siège en Suisse et compter parmi les plus audacieuses sur les marchés à terme. Ce sont donc ces courtiers qui ont effectué les achats massifs de l'automne-hiver dernier et ont provoqué la rupture de fin février de cette année, après avoir élevé et maintenu les cours à des niveaux inespérés pour les producteurs...

Les dits producteurs ont dès lors pu fonder leur «association», qui ressemble fort à un cartel... S'en trouveront-ils mieux, si le prix de cette union est l'abandon de l'Accord et de ses précieux mécanismes régulateurs, préconisés par la CNUCED? Probablement pas: en soumettant le «gentil métal» aux durs rapports de force et aux pratiques

HISTOIRE MINUSCULE POUR L'ÉTÉ

Le sourire

Marcelle avait un chien qui ne souriait jamais. C'en était même impressionnant. Elle avait consulté les vétérinaires du monde entier (ses moyens le lui permettaient); elle en était réduite maintenant aux charlatans, à ces misérables vendeurs d'espoir auxquels on s'accroche quand tout semble perdu. Les uns lui conseillaient de se laver les dents (qu'elle avait superbement) devant le chien; les autres, de l'enfermer face à un piano; d'autres encore, les plus minables, recommandaient les films drôles de la télévision. L'un d'entre eux lui avait vendu à prix d'or une minuscule fiole de gaz hilarant, qui s'était en fait révélée pleine de l'air du temps. Rien n'y faisait. Il était à craindre que le chien, les mois et les années passant, ne meure avec ce visage impassible.

cruelles du marché mondial, la Malaisie pourrait bien faire un mauvais calcul, pour elle-même et surtout pour les pays producteurs de matières premières, qui ont tous le plus grand intérêt à la stabilisation des marchés mondiaux.

LA SUISSE: PARÉE...

Quant à la Suisse, qui importe 900 tonnes d'étain brut par an et plus de 700 tonnes de produits, elle voudrait bien que les choses s'arrangent, histoire de concrétiser, par son adhésion à un Accord nouveau pour elle, son approbation donnée l'an dernier au Fonds commun de la CNUCED pour les produits de base. Mais si par malheur les choses s'envenimaient au point de provoquer des difficultés d'approvisionnement, la Suisse pourrait toujours puiser dans ses réserves. Pour l'étain, il y en a pour six mois au moins de consommation normale — sans compter les possibilités de substitution. On est paré, quoi.

Là-dessus, Marcelle dut affronter d'autres difficultés; elle eut, si j'ose dire, d'autres chats à fouetter. Son ami de cœur, son compagnon de déjà bien des années, montra soudain sa vraie nature, celle d'un coureur de jupons, d'un cœur d'artichaut, d'un homme à femmes, bref d'un infâme. Cris, pleurs, grincements de dents: l'imposteur s'accrochait, ne voulait pas entendre parler de rupture. Marcelle, un jour, employa les grands moyens pour signifier à l'indésirable son congé: il trouva porte close, serrure changée et son matelas sur le palier.

Marcelle, un peu pâle, s'assit alors dans un fauteuil, contempla ses tableaux, ses livres; elle se félicita de la paix retrouvée et dit à son chien fidèle couché à ses pieds: «Qu'on est bien chez soi!» — «N'est-ce pas?», dit le chien, et il sourit.

Catherine Dubuis.

INFORMATION

L'Amérique à la pointe du progrès

Grande découverte en Amérique, plus exactement en Californie. M. le commentateur scientifique de la radio romande vient nous expliquer que des savants californiens viennent de faire une découverte remarquable: ils ont pris deux populations de souris; l'une a été nourrie normalement alors que l'autre recevait moins de nourriture, mais davantage de vitamines. Or que croyez-vous qu'ils remarquèrent au bout d'un an: les souris moins mais mieux nourries se portaient bien mieux que les autres. Tout de même, ces Américains, quelle astuce!

M. le commentateur scientifique, vous avez passé

pour un sot auprès d'un important public local. Il y a, à Lausanne, une vieille dame, médecin de son état, le Dr Kousmine, qui a fait ces expériences il y a plus de trente ans. Elle a construit tout un système thérapeutique sur le régime alimentaire riche en produits frais. Elle a soigné et guéri beaucoup de monde. Ses conseils sont suivis par de nombreuses personnes qui s'en trouvent fort bien. Elle a écrit des livres et fait de nombreuses conférences. Elle a eu pas mal d'ennuis avec la Faculté à cause de ses doctrines, alors hétérodoxes, mais les condamnations officielles lui ont plutôt fait de la réclame.

Et vous ignorez tout cela, M. le commentateur scientifique, alors qu'il y a tellement de Romands et de Français qui le savent. Un recyclage s'impose. On doute que l'absence de vos bavardages crée un gros vide dans notre information.

TRANSPARENCE

Gros et petits secrets des multinationales suisses

Remarquable travail d'investigation, mené par l'Union syndicale suisse, dans la politique d'information des multinationales helvétiques. La presse quotidienne a rendu compte de cette enquête dans ses grandes lignes. Il nous paraît salutaire d'entrer ici dans davantage de détails, tant est cruciale l'importance de la transparence de notre économie: à l'heure des profondes mutations de l'appareil de production, il y va de tout un climat social (qui est responsable de quoi? à qui demander des comptes? sur quelles bases?); s'agissant de multinationales basées dans notre pays, et profitant en quelque sorte du label helvétique, il y a une légitime curiosité à suivre leurs agissements à l'«étranger», curiosité qui débouche naturellement sur une responsabilité de citoyens et de citoyennes de la «nation-mère». La transparence comme arme con-

tre la politique du fait accompli, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Il se trouve que les pays de l'OCDE ont adopté en juin 1976 une «déclaration concernant les principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales». Il y a loin, bien sûr, de ce texte à un corset réglementaire imposé aux sociétés concernées; il ne s'agit là que de «recommandations», dans la grande tradition des codes de conduite internationaux, qui supposent un respect volontaire de la part des intéressés et dont la transgression ne saurait être sanctionnée juridiquement. Qu'à cela ne tienne, il était intéressant, comme l'a compris l'USS, de faire le point de l'application de ces recommandations en ce qui concerne la publication d'informations. Voici donc le pointage, critère par critère, étant rappelé que la déclaration de l'OCDE vise à réunir des informations, sans exiger qu'elles soient exactes, complètes ou même vérifiables...

La liste des entreprises est celle établie pour 1981 par la «Schweizerische Handelszeitung» qui se

fonde, elle, pour établir son classement, sur le chiffre d'affaires. Trois degrés d'appréciation pris en compte: au mieux, le critère rempli, l'information fournie (signe +, un point au décompte global); moins bien, l'information lacunaire, critère insuffisamment rempli (signe -, demi-point au décompte global); et finalement, le degré zéro de la transparence, aucune information, critère pas rempli (signe 0, zéro point au décompte global).

CE N'EST QU'UN DÉBUT...

Approche purement quantitative, comme on le voit — il faudrait noter que les déficiences dans l'information de la part d'une grande multinationale pèsent plus lourdement que de la part d'une petite; il faudrait apprécier le poids respectif des différents critères. Ce n'est qu'un début...

Bref, les points suivants ont été passés au crible (voir tableau ci-contre):

1. Nom et siège de la société-mère (total des points — il permettra de situer entre elles les différentes indications —: 19).
2. Noms et sièges des différentes filiales (17.5).
3. Participations en pour-cent de la société-mère à ces entreprises-filles (11.5).
4. Répartition géographique des activités (19).
5. Répartition géographique des activités de la société-mère (1.5)
6. Répartition géographique des activités des sociétés affiliées (13.5)
7. Répartition géographique des résultats d'exploitation: la plupart des multinationales indiquent uniquement les bénéfices globaux, sans les répartir géographiquement (0).
8. Répartition géographique des ventes (Sulzer et Schindler: en lieu et place des chiffres d'affaires, on indique les montants des commandes ou des facturations) (10).
9. Répartition des ventes selon les principales branches d'activités pour l'ensemble de l'entreprise

Nucléaire: la décade noire

Le «Herald Tribune» du 31 mai 1982 consacre un long article à l'industrie nucléaire américaine: «Les experts prévoient une décade de faiblesse pour l'industrie nucléaire US», sous la plume de J. Miller. Il semble inutile d'espérer le moindre redressement avant la fin du siècle. A cela, trois raisons: la récession générale qui entraîne une diminution de la demande, l'augmentation des prix de revient et l'opposition populaire.

Au cours du premier trimestre de cette année, toute une série de mesures ont été prises qui ont fait capoter de nombreux projets: abandon par le Mexique du plan de vingt réacteurs d'ici l'an 2000, refus des autorités de laisser s'implanter huit réacteurs sur la vallée du Tennessee, vote négatif de la population de Harrisbourg concernant la remise en marche des réacteurs non accidentés de l'usine de Three Mile Island, etc...

Les coûts ont augmenté surtout à cause de nouvelles réglementations. En 1975, dix heures de travail humain étaient nécessaires pour la production d'un

kilowatt; il en faut maintenant vingt ou trente! Les experts n'arrivent pas à se mettre d'accord pour savoir si l'électricité nucléaire est plus ou moins chère que celle issue des centrales à charbon. C'est dire si la différence est faible.

L'industrie nucléaire se contentera donc d'achever les 79 unités en construction et d'entretenir les 73 qui fonctionnent. Le commerce du combustible et la gestion des déchets occuperont le reste de son temps. General Electric pense renoncer au nucléaire avant dix ans. Westinghouse continue à faire des offres à l'étranger (Corée du Sud, Taiwan, etc...) et tire déjà 30% de son chiffre d'affaires de l'étranger. Bref, le tableau est des plus sombres.

La question qui se pose est alors la suivante: au pays de la libre concurrence, la production d'énergie nucléaire est abandonnée et ce n'est pas l'actuel gouvernement qui met les bâtons dans les neutrons, alors que chez nous, on passe son temps à vouloir construire de nouvelles centrales dont on nous dit qu'elles sont hautement rentables. Notre réglementation serait-elle trop tolérante? Les calculs seraient-il faux? Notre pays ne serait-il pas celui de la libre concurrence?

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Avec la bénédiction des grands

Liban.

Moi je trouve que vous avez le caractère difficile — je dirais même *pénible*.

Pour une fois que tout le monde est d'accord... Pour une fois que les Etats-Unis et l'URSS marchent la main dans la main, vous trouvez encore moyen de vous plaindre? Car enfin, il est parfaitement évident que si M. Begin est peut-être un forcené, il n'est pas un imbécile, et que s'il s'est lancé dans son entreprise libanaise, c'est qu'il avait la certitude que:

1. les Etats-Unis l'appuyeraient plus ou moins, ne serait-ce que par leur veto;

2. les Soviétiques ne bougeraient pas.

Rappelez-vous 1956: la réaction russe avait été immédiate, et au bout de quelques jours les Franco-Anglo-Israéliens se repliaient. Cela, M. Begin ne pouvait en courir le risque.

Il faut dire que l'URSS (sa dernière protestation n'a trompé personne) devait bien ça aux Etats-Unis: d'une correction remarquable, l'attitude des Etats-Unis dans l'affaire de l'Afghanistan! A peine un petit embargo sur le blé, d'ailleurs rendu inoffensif grâce à leurs amis argentins...

A propos de l'URSS, et de la menace qu'elle fait peser sur l'Occident, je lis ces lignes, qu'on ferait bien de méditer:

Depuis quelque deux ans, l'Armée rouge dispose de projectiles microbiens, de bombes asphyxiantes pour avions et de toute une série de gaz variés à souhait: il en est qui atteignent le système nerveux, d'autres paralysent le cœur, d'autres encore corrodent les voies respiratoires, provoquent d'horribles abcès ou la gangrène. (...) La Russie soviétique a l'incontestable supériorité de ne pas s'embarrasser de scrupules bourgeois pour expérimenter à fond les effets de ses découvertes chimiques: elle essaye ses gaz non seulement sur du bétail, mais aussi sur des condamnés à mort, en présence des autorités militaires et de savants assez bolchevisés pour assister sans frémir à des manœuvres aussi concluantes...

[«Seigneur, j'ai tout prévu pour une mort si juste! Le poison est tout prêt. La fameuse Locuste A redoublé pour moi ses soins officieux.

Elle a fait expirer un esclave à mes yeux...»]

«(...) L'enseignement de la chimie de guerre est au niveau de cette production diabolique. Sans parler de l'Académie militaire, de ses cours et de ses laboratoires de stratégie chimie, Moscou compte deux établissements supérieurs: l'école militaire chimie et des cours de perfectionnement. Toute les circonscriptions militaires sont pourvues, en outre, de cours spéciaux, et dans chaque régiment fonctionne une école pour soldats attachés à la compagnie chimie. Tout corps d'armée, enfin, possède un bataillon de chimie.»

Texte d'un certain Serge de Chessin, cité par Frédéric Eccard, sénateur français du Bas-Rhin, dans un article de la «Revue hebdomadaire» du 16.7.1927!

J. C.

Pour mémoire, les dates de sortie des numéros de «Domaine Public» à venir pour les mois de juillet et d'août, selon le rythme bi-mensuel qui est traditionnellement celui de ce journal en été:

DP 646: 29 juillet;

DP 647: 12 août;

DP 648: 26 août...

et reprise de la parution hebdomadaire.

Merci.